

Port de plaisance et Lac de Venables



Visorando

Une randonnée proposée par kelylamil

Agréable balade depuis Venables alliant des passages à travers bois, bord de Seine, lac et plaines. Randonnée sans difficulté avec juste un peu de dénivelé, suffisant pour laisser apercevoir de très jolis points de vue.



Durée :	3h40	Difficulté :	Moyenne
Distance :	11.76km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	131m	Moyen de locomotion :	A pied
Dénivelé négatif :	136m	Commune :	Venables (27940)
Point haut :	125m		
Point bas :	6m		

Description

Stationner sur le parking de la mairie de Venables.

(D/A) À sa sortie, prendre à droite la Rue des 9 et 10 juin 1940 et continuer une trentaine de mètres sur la Rue des Grandes Vignes.

(1) Emprunter le 1er chemin à droite, le descendre jusqu'à la Route de Lormais et la voie ferrée en suivant le balisage Blanc et Rouge du GR. Longer la voie ferrée puis virer à droite sous le pont.

(2) Tourner à gauche, Route de Lormais, et continuer jusqu'à la Seine. Virer à droite sur le chemin qui borde le fleuve à main gauche. Continuer tout droit jusqu'au pont-passerelle métallique près du port de plaisance de Venables.

Monter sur cette passerelle, admirer les alentours et franchir ce bras de Seine. À la sortie de cette passerelle, descendre les marches et tourner à gauche pour rejoindre le bord du fleuve.

(3) À la rive, emprunter à droite le chemin boisé. La Seine est toujours à main gauche et le port à main droite. Poursuivre jusqu'à la Rive Sous Venables.

(4) Tourner à droite dans la Sente de Seine et, à son issue, virer à droite sur la rue pour rejoindre le lac qui se situe en face.

Passer le portillon puis le tourniquet pour longer à gauche, sur les pelouses, le lac qui se trouve à main droite. Continuer sur ce chemin, parallèle à la Rue du Lac, jusqu'au prochain portillon à main gauche.

(5) Franchir ce portillon et continuer sur la Rue du Lac jusqu'au croisement avec la Rue du Pré Aubry.

(6) Tourner à droite, prendre la 1ère rue à gauche puis la rue suivante à droite, Rue de la Gare. Continuer sur cette rue jusqu'à la voie ferrée à traverser sur le pont qui l'enjambe. Ignorer un chemin qui part à droite juste après.

(7) Tourner à droite et continuer sur cette route jusque la Croix Blanche. Prendre la rue à gauche (balisage du GR), traverser la D135 pour suivre le chemin en face dans la plaine, puis en lisière de bois. Il aboutit sur la D65 à suivre à droite jusqu'en haut du virage.

(8) Emprunter le chemin à droite, puis tourner sur le 1er chemin de droite dans la plaine. Il vire à angle droit à droite pour rejoindre le Bois de la Fayel en lisière.

Ignorer les chemins de gauche qui mènent au Montier mais continuer à l'orée du bois pour descendre ensuite à travers les plaines vers Venables. Le chemin aboutit à la D135.

Points de passages

- D/A Parking de la Mairie de Venables**
N 49.200567° / E 1.297069° - alt. 116m - km 0
- 1 1er Chemin à droite**
N 49.199287° / E 1.295278° - alt. 116m - km 0.3
- 2 Route de Lormais, à gauche**
N 49.20078° / E 1.271347° - alt. 19m - km 2.27
- 3 Rive de Seine, à droite**
N 49.213453° / E 1.285563° - alt. 9m - km 4.38
- 4 Sente de Seine, à droite**
N 49.220287° / E 1.301703° - alt. 11m - km 5.81
- 5 Portillon Rue du Lac, à gauche**
N 49.217043° / E 1.304289° - alt. 10m - km 6.48
- 6 Rue du Pré Aubry**
N 49.214443° / E 1.308591° - alt. 12m - km 6.91
- 7 Après la voie ferrée, à droite sur la route**
N 49.206894° / E 1.304734° - alt. 33m - km 7.89
- 8 Virage chemin, à droite**
N 49.201254° / E 1.31801° - alt. 46m - km 9.4
- 9 D135, en face**
N 49.198895° / E 1.304084° - alt. 87m - km 11.13
- 10 Rue des 9 et 10 Juin 1940, à gauche**
N 49.201228° / E 1.299675° - alt. 99m - km 11.55
- D/A Parking de la Mairie de Venables**
N 49.200576° / E 1.297089° - alt. 116m - km 11.76

(9) Traverser la D135 et gravir en face la Rue Georges Warin jusqu'au croisement.

(10) Tourner à gauche Rue des 9 et 10 Juin 1940, admirer sur la droite la superbe église et rejoindre le parking (D/A).

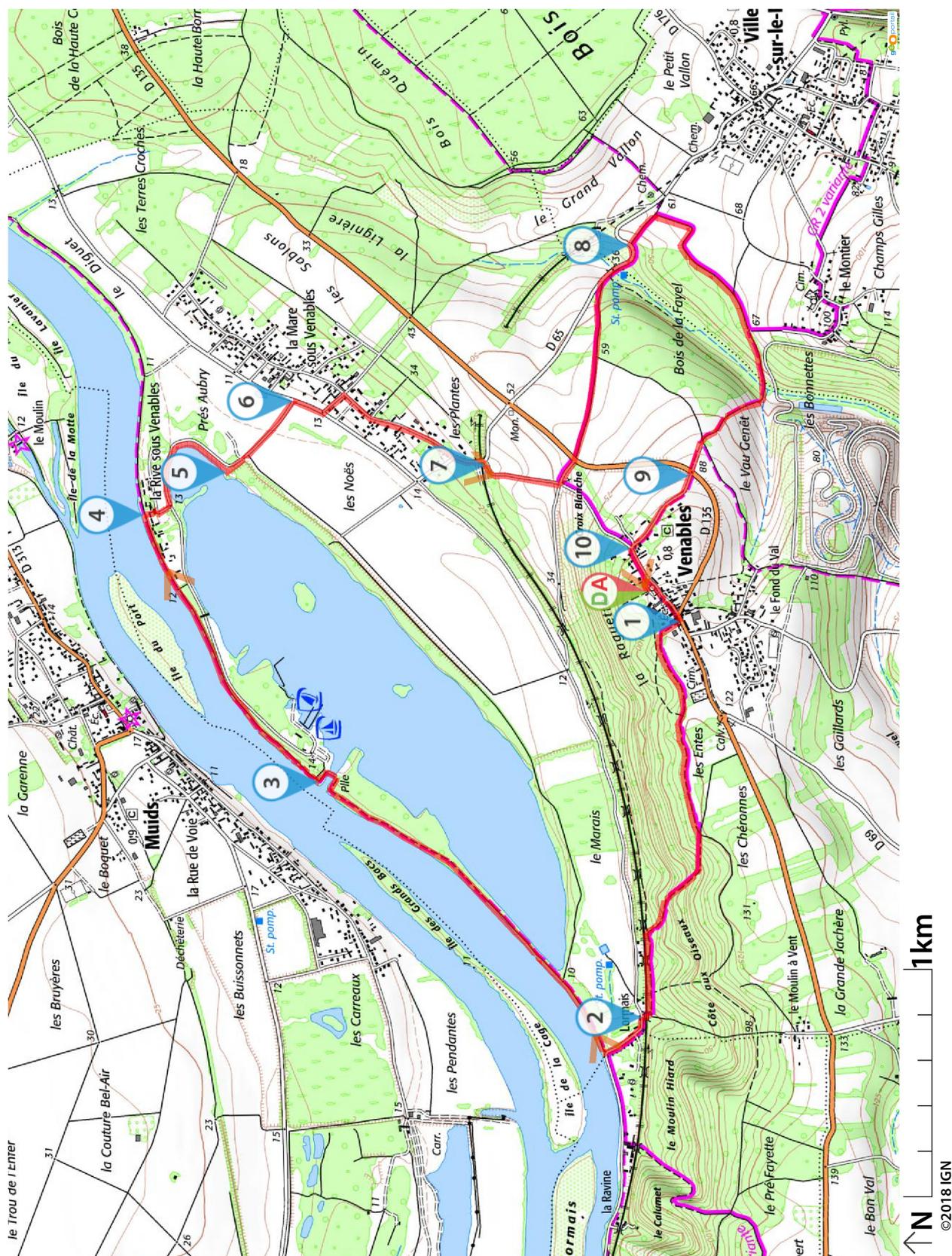
A proximité

Port de plaisance de Venables

Informations pratiques

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-port-de-plaisance-et-lac-de-venables/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du *visorandonneur*

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.